



#### CONDITIONS D'ACCÈS

**En seconde professionnelle :**  
pour les élèves sortis de 3ème

**En Première Professionnelle :**  
pour les élèves titulaires d'un BEP  
de la spécialité

**Autres :**  
après examen du dossier scolaire

#### DÉBOUCHÉS

Le titulaire d'un BAC PRO exerce ses activités dans l'ensemble des secteurs du cadre de vie notamment les entreprises d'architecture et de maître d'oeuvre, ainsi que dans les collectivités territoriales, chez les donneurs d'ordres institutionnels, dans les groupes publics ou privés, chez les architectes paysagistes et les architectes d'intérieur.

#### POURSUITES D'ÉTUDES

**au lycée Adrien Pâris :**  
- BTS Bâtiment (sous statut scolaire et sous statut d'apprentissage).

**ou dans d'autres établissements :**

- BTS économie de la construction
- BTS aménagement de l'environnement architectural
- BTS design d'espace (Après une MANAA)
- BTS professions immobilières
- BTS aménagements paysagés
- BTS technico-Commercial Bois et Habitat
- DUT génie civil
- écoles d'architecture
- écoles d'art...

#### ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Français, histoire, géographie, éd.civique, mathématiques, sciences physiques, chimie, langue vivante, arts appliqués, éducation physique et Sportive.

#### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

**Dessin d'architecture : 2D, 3D (Phase APS, APD, Permis de construire)** maquettes numériques, croquis, maquettes, infographie (traitement d'image).  
**Relevés d'ouvrages, Technologie de la construction, Réglementations, Documents graphiques, Histoire de l'architecture, Gestion, Prévention santé environnement.**

**3**  
ANS

**BAC PRO**

TECHNICIEN  
D'ÉTUDES  
DU BÂTIMENT

OPTION B : ASSISTANT  
EN ARCHITECTURE

#### STAGES EN ENTREPRISE

**22**

semaines de formation en entreprise sur les 3 ans  
1ère année : 6 semaines | 2ème et 3ème année :  
4 + 4 semaines

Possibilité de passer l'année de Terminale en  
apprentissage avec nos entreprises partenaires  
et le CFA Académique